Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

L'agence immobilière qui gère mon appartement est en redressement

---
Par Berangere

Bonjour.

Je suis propriétaire d'un appartement qui en gérance dans une agence immobilière et qui est loue depuis 2017 . L'agence immobilière vient de déposer le bilan et est actuellement en redressement judiciaire. Les loyers payés par la locataire sont bloqués par le mandataire

Au je le droit de prendre tt de suite une autre agence ou même de repasser en direct avec la locataire qui elle même est d'accord .

Quel recours puis je avoir ?

Merci de votre aide

Par Nihilscio

Bonjour,

Si les loyers payés par le locataire à l'agence ne vous reviennent pas, il y a lieu de donner à votre locataire instruction de verser le loyer soit à vous-même soit à un autre gérant.

Il est heureux que votre locataire soit d'accord mais, de toute façon, il n'a rien à dire.

Vous pouvez mettre fin immédiatement au mandat donné à l'agence comme prévu à l'article 2004 du code civil.

Il faudra déclarer votre créance au mandataire judiciaire et à la caisse de garantie de l'agence.